

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la ville de Carleton-sur-Mer
tenue le 5 juillet 2010, 20 h, à la salle de l'O.T.J. de Saint-Omer.**

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante (absence motivée)
Normand Parr (absence motivée)
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

10-07-219 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- Désignation de signataires -Promesse d'achat/Armand Automobile;
- Modification à la demande de subvention au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport/Centre de plein air Arpens verts;
- Annulation du point 15 – Acte de servitude/Pharmacie Jean Coutu;
- Chevaliers de Colomb – Demande de don.

10-07-220 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU 7 JUIN 2010

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 7 juin 2010 soit accepté, tel que présenté.

**10-07-221 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORTS DES 21 JUIN
ET 30 JUIN 2010**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE les recommandations du CCU consignées aux rapports des réunions tenues les 21 et 30 juin 2010 soient acceptées en y apportant les deux (2) mentions suivantes :

**10-07-221.1 RECONNAISSANCE D'UN CHEMIN PRIVÉ SITUÉ À PROXIMITÉ DU
27 RUE DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 21 juin 2010;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal reconnait, comme chemin privé, les servitudes suivantes :

- La servitude de passage numéro 27 765 enregistrée le 11 octobre 1968 sur une partie du lot 42-C-2, rang 1, canton de Carleton;
- La servitude de passage numéro 29 904 enregistrée le 10 mai 1971;
- La servitude de passage numéro 37 389 enregistrée le 25 mai 1976.

10-07-221.2 RECONNAISSANCE D'UN CHEMIN PRIVÉ SITUÉ À PROXIMITÉ DU 802 BOULEVARD PERRON

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 21 juin 2010;

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
 APPUYÉ par : Mme France Leblanc
 Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal reconnaisse, comme chemin privé, la servitude enregistrée sous le numéro 45 756, publié le 17 novembre 1980, au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Bonaventure no 2.

10-07-222 DÉVELOPPEMENT CHRISTIAN LANDRY

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 30 juin 2010;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
 APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
 Et résolu à l'unanimité

D'approuver le projet de lotissement présenté par monsieur Christian Landry et préparée par monsieur Pascal Mercier, arpenteur géomètre, en date du 9 juin 2010, intitulé « projet numéro 3 » sous réserve de l'approbation des différents ministères concernés tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune.

De plus, avant que ce projet ne puisse se mettre en branle, une entente devra être conclue avec le promoteur et la Ville de Carleton-sur-Mer. Au surplus, la Ville de Carleton-sur-Mer devra adopter une politique générale concernant l'expansion des réseaux d'aqueduc et d'égout et/ou de rues dans les développements domiciliaires.

10-07-223 AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant les règlements 99-196 de l'ancienne municipalité de Saint-Omer, 299-99 de l'ancienne ville de Carleton et 2005-68 de la Ville de Carleton-sur-Mer sur les nuisances.

10-07-224 AVIS DE MOTION POUR CREER UN REGLEMENT INTERDISANT LE CAMPING DANS LES RUES, LES PARCS ET LES TERRAINS PUBLICS (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Monsieur Jean-Guy Cyr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement interdisant le camping dans les rues, les parcs et les terrains publics de la Ville de Carleton-sur-Mer.

10-07-225 AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT EMPRUNT POUR FINANCER LES FRAIS D'ESCOMPTE SUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 303-99, 2004-38, 2005-58 ET 2005-65 DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement décrétant un emprunt pour financer les frais d'escompte sur le refinancement des règlements numéros 303-99, 2004-38, 2005-58 et 2005-65.

10-07-226 AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 179 200 \$ ET UN EMPRUNT DE 179 200 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

Monsieur Jean-Guy Cyr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement décrétant une dépense de 179 200 \$ et un emprunt de 179 200 \$ pour l'acquisition d'un terrain (avec dispense de lecture).

10-07-227 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR LA NÉGOCIATION DE L'ACHAT D'UN TERRAIN ENTRE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER ET ARMAND AUTOMOBILES LTÉE

10-07-227.1 AUTORISATION DE NÉGOCIATION - ACHAT D'UN TERRAIN

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate messieurs Normand Parr, Jean-Guy Cyr, conseillers municipaux, et monsieur Denis Henry, maire, afin de négocier l'achat d'un terrain appartenant à Armand Automobiles Ltée.

10-07-227.2 AUTORISATION DE SIGNATURES – ACHAT D'UN TERRAIN

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate madame Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature d'une promesse d'achat préparée par Me Rachel Caissy, notaire, concernant un terrain désigné comme étant une partie du lot 3 547 388 d'une dimension approximative de 320 000 pieds carrés pour la somme de 179 200 \$.

10-07-228 ADOPTION DÉFINITIVE – RÈGLEMENT 2010-173 (GÎTES TOURISTIQUES)

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-173 modifiant le règlement 254-94 de l'ancienne ville de Carleton et le règlement de zonage #91-123 de l'ancienne municipalité de Saint-Omer sur les gîtes touristiques comme usage complémentaire à la résidence dans les zones résidentielle, mixte, commerciale et industriel, soit adopté de façon définitive.

10-07-229 RÈGLEMENT 2010-177 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2009-150 AFIN D'ANNULER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR LE MONTANT TOTAL DE 665 000 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2010-177 abrogeant le règlement 2009-150 afin d'annuler la dépense et l'emprunt pour le montant total de 665 000 \$ soit adopté de façon définitive.

10-07-230 RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2010-178 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU SITE DES ARPENTS VERTS (AVEC DISPENSE DE LECTURE)

10-07-230.1 TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU SITE DES ARPENTS VERTS

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt 2010-178 décrétant les travaux d'amélioration au site des Arpents Verts soit adopté, tel que proposé.

10-07-230.2 CENTRE DE PLEIN AIR DES ARPENTS VERTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a présenté un projet d'amélioration du Centre de Plein air des Arpents Verts en deux phases auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE madame Michelle Courchesne, Ministre, a annoncé par sa lettre du 4 mars 2010, que son ministère accordait une autorisation de principe pour le versement d'une aide financière maximale de 50% des dépenses admissibles pour les deux phases du projet présenté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer a informé le MESL, par sa résolution # 10-06-193.2, qu'il ne réaliserait la phase 2 du projet présenté initialement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer désire exécuter des travaux sur son équipement sportif (aréna) pour y installer un système de déshumidification dont les coûts de travaux sont évalués à 46 000 \$ incluant les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien financier pour l'amélioration des installations sportives et récréatives est terminé depuis le 30 mars 2010 et que la Ville de Carleton-sur-Mer désire réaliser les travaux avant le 30 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer demande à madame Michelle Courchesne, Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de modifier le projet initial présenté afin que soit inclus les travaux reliés à l'aréna sans toutefois dépasser l'enveloppe de l'aide financière annoncée par son autorisation de principe le 4 mars 2010.

10-07-231 RÉOLUTION À L'EFFET QUE LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT DU RÈGLEMENT 2008-138 SOIT RÉDUIT DE 391 700 \$ À 256 749 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De fermer le règlement 2008-138, c'est-à-dire que le montant de la dépense et de l'emprunt soit réduit de 391 700 \$ à 256 749 \$.

10-07-232 DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE - M. JEAN-PAUL MARCIL (285, RUE BERTHELOT À SAINT-OMER)

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure décrite ci-dessous et déposée par monsieur Jean-Paul Marcil pour l'immeuble situé au 285, rue Berthelot à Saint-Omer sur le lot 3 886 839 du cadastre du Québec soit acceptée :

Cet immeuble ne respecte pas les dispositions du règlement de lotissement de la Ville de Carleton-sur-Mer quant aux dimensions et à la superficie minimale pour fins de construction. En effet, la largeur, la profondeur et la superficie minimale mesurées sont respectivement de 22,78 mètres, 45,66 mètres et 991,7 mètres carrés, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une largeur minimale de 30,48 mètres, une profondeur minimale de 75,0 mètres et une superficie minimale de 1 858,0 mètres carrés.

10-07-233 ACTE DE SERVITUDE, DE STATIONNEMENT ET D'ACCÈS – TERRAINS SITUÉS EN FACE DE LA PHARMACIE JEAN COUTU

Ce point est annulé.

10-07-234 RÉOLUTION ACCEPTANT LES TRAVAUX DE PAVAGE À EFFECTUER DANS DIVERSES RUES MUNICIPALES SELON LES PROPOSITIONS DE PAVAGE BEAU BASSIN FINANÇÉS PAR LE RÈGLEMENT 2010-172

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

D'accepter les travaux de pavage à effectuer dans diverses rues municipales suivantes selon les propositions de pavage beau bassin financés par le règlement 2010-172 :

VILLE DE CARLETON-SUR-MER – RÈGLEMENT 2010-172

BUDGET DE 530 000 \$

Travaux retenus le 14 juin 2010 (séance de travail)

1) Rue des Érables : mise en forme et pavage sur 40 m	8 467.88	\$	
2) Rue des Bouleaux : mise en forme et pavage sur 339 m	70 145.85	\$	(1)
3) Rue Tracadièche : pavage sur 100 m	22 740.00	\$	
4) Rue Tracadièche Est : pavage sur 100 m	13 265.00	\$	
5) Rue Tracadièche Ouest : pavage sur 100 m	13 265.00	\$	
6) Chemin du Golf : pavage sur 175 m	13 265.00	\$	
7) Route Leblanc : pavage sur 400 m	50 830.00	\$	
8) Rue Lacroix : pavage sur 400 m	53 060.00	\$	
9) Rue Penouil : pavage sur 400 m	53 060.00	\$	
TOTAL :	(taxes en sus)	298 098.73	\$
TOTAL NET :		321 574.01	\$

(1) Voir la résolution # 10-06-216

10-07-235 ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL – (3) FACTURES :

10-07-235.1 DÉSAFFECTATION DES BARRAGES – FACTURE NO.0132780 AU MONTANT DE 18 601.21 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de paiement, facture no.0132780, concernant la désaffectation des barrages pour un montant de 18 601.21 \$, taxes incluses.

10-07-235.2 CHÂTEAU D'EAU – FACTURE NO.0132782 AU MONTANT DE 280.85 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de paiement, facture no.0132782, concernant le château d'eau pour un montant de 280.85 \$, taxes incluses.

10-07-235.3 NORMALISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - FACTURE NO.0132762 AU MONTANT DE 10 287.84 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de paiement, facture no.0132762, concernant la normalisation des installations de production d'eau potable pour un montant de 10 287.84 \$, taxes incluses.

10-07-235.4 NORMALISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - FACTURE NO.0132764 AU MONTANT DE 20 136.52 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de paiement, facture no.0132764, concernant la normalisation des installations de production d'eau potable pour un montant de 20 136.52 \$, taxes incluses.

10-07-235.5 NORMALISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - FACTURE NO.0132765 AU MONTANT DE 18 897.21 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de paiement, facture no.0132765, concernant la normalisation des installations de production d'eau potable pour un montant de 18 897.21 \$, taxes incluses.

10-07-235.6 NORMALISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - FACTURE NO.0132781 AU MONTANT DE 4 959.63 \$

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de paiement, facture no.0132781, concernant la normalisation des installations de production d'eau potable pour un montant de 4 959.63 \$, taxes incluses.

10-07-236 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE - DOSSIER DOMINIQUE PINARD

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature d'un acte de servitude entre Hydro-Québec, la Ville de Carleton-sur-Mer et la Société Telus Communications.

10-07-237 RÉOLUTION À L'EFFET D'ENTÉRINER LES TRAVAUX PROPOSÉS DANS LA REDDITION DE COMPTE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer entérine les travaux effectués en priorité 1 et priorité 2 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) :

Travaux de priorité 1 :

- Projet #1 Mise en place d'un surpresseur – Route St-Louis (PS-1)
- Projet #2 Mise en place d'un surpresseur – Route 132 (PS-2)
- Projet #3 Remplacement des conduites d'eau potable et d'eau usée – Route du Quai
- Projet #4 Mise en place des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire – Rue F. Leblanc
- Projet #5 Mise en place des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire – Route Marcel

Travaux de priorité 2 :

Plan d'intervention

10-07-238 CONDITION DE RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES POUR LE REGROUPEMENT DU LAC-ST-JEAN/BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE ET CÔTE NORD POUR LA PÉRIODE DU 1 ER AOÛT 2010 AU 31 JUILLET 2011

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution de notre utilisation de la dernière année;

CONSIDÉRANT les très faible ajustements des garantie vie et invalidité de longue durée, pour lesquels nous avons obtenu une baisse importante lors du dernier appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration (13.7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché du l'assurance collective au Québec;

CONSIDÉRANT QUE SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA propose de récupérer une partie des sommes disponibles au 30 avril 2010 pour payer des réclamations en auto-assurance pour les soins dentaires ce qui porte l'ajustement de la prime de 10% à 4,2% pour la prochaine période de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurances SSQ Groupe Financier, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA Inc.

10-07-239 TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT la demande présentée au conseil municipal pour l'ajout d'un terrain de soccer au Parc Germain-Deslauriers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer n'avait pas prévu l'achat de but de soccer supplémentaire pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT la préoccupation du conseil municipal à l'effet de vouloir conservé un espace de gazon libre de toutes activités;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

De mettre à l'étude la demande de l'ajout d'un terrain de soccer pour l'année 2010 et la possibilité de prévoir l'achat d'une paire de but supplémentaire au budget 2011.

10-07-240 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher monsieur Sébastien Cyr afin de combler un poste temporairement vacant d'ouvrier opérateur pour une période indéterminée pouvant aller jusqu'à un (1) an sous réserve de la période de probation et des autres dispositions prévues à la convention collective.

10-07-241 SERVICE DES LOISIRS - EMBAUCHE D'UNE COORDONATRICE

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher madame Sabrina Long, à titre de coordonnatrice des loisirs, pour une période de 18 semaines avec possibilité de prolongation.

10-07-242 RESPONSABLE DE L'URBANISME - SIGNATURE D'UNE ENTENTE CARLETON/NOUVELLE (EMBAUCHE)

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et monsieur Denis Hery, maire, pour la signature d'un protocole d'entre entre la Ville de Carleton-sur-Mer et la Municipalité de Nouvelle pour l'embauche et le partage d'un responsable de l'urbanisme.

10-07-243 DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - FORMATION COMITÉ DE SÉLECTION

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'entériner la formation d'un comité de sélection composé de messieurs Jean-Guy Cyr, Donald Falardeau, Denis Henry et de madame Caroline Asselin, pour étudier les candidatures reçues pour le poste de directeur des travaux publics.

10-07-244 MANDAT À UNE FIRME EN RESSOURCE HUMAINE POUR L'ADMINISTRATION DE TESTS SÉLECTION DE PERSONNEL

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, pour l'embauche d'une firme dans le but d'élaborer, faire passer et analyser les résultats de tests de sélection pour le poste de directeur des travaux publics.

10-07-245 MRC D'AVIGNON – MISE À JOUR DES DONNÉES DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

De demander au directeur du service Incendie de procéder à la mise à jour du Schéma de couverture de risque (SCR) des villes de la MRC D'Avignon en dehors de ses heures de travail effectuées pour la Ville de Carleton-sur-Mer.

10-07-246 VÉLO ADAPTÉ

Ce projet est à l'étude.

10-07-247 QUAI DE CARLETON - ANNULATION RÉOLUTION 10-03-85

CONSIDÉRANT QUE le quai de Carleton constitue un atout pour la région de la Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt des intervenants de la région pour la conservation de la vocation commerciale du quai de Carleton;

CONSIDÉRANT QU' en abandonnant la vocation commerciale du quai, la Ville de Carleton-sur-Mer se prive et prive la région de la Baie-des-Chaleurs d'un potentiel de développement important;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer annule la résolution 10-03-85 :

«Résolution 10-03-85 APPUI DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER AU PROJET DE TRANSFERT DU QUAI DE CARLETON ENTRE TRANSPORTS CANADA ET PÊCHES ET OCÉANS CANADA

CONSIDÉRANT QUE les activités de transports à partir du Quai de Carleton diminuent d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a organisée deux rencontres avec les gens du milieu concernés par la vocation du quai de Carleton ;

CONSIDÉRANT QU' aucune entreprise n'a manifestée son intérêt pour la vocation commerciale du quai de Carleton ;

CONSIDÉRANT l'importance du quai de Carleton pour les pêcheurs et mariculteurs ;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité*

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet de cession du quai de Carleton entre Transports Canada et Pêches et Océans Canada dans le but que le quai de Carleton soit aménagé de manière à favoriser la pêche et la mariculture bien que la vocation de transport commercial et industriel du quai de Carleton doit être abandonnée. »

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande à Transports Canada que la vocation commerciale du quai de Carleton soit maintenue et que le quai soit entretenu.

10-07-248 PREMIERS RÉPONDANTS – DEMANDE DE CARTE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la candidature de madame Lyne Lafleur afin de faire partie de l'équipe de premiers répondants pour le secteur Saint-Omer.

10-07-249 DEMANDE DE CÉLÉBRATION DE MARIAGES OU D'UNIONS CIVILES

CONSIDÉRANT QU' une municipalité peut faire une demande au ministère de la Justice du Québec pour l'obtention d'une désignation de son maire à titre de célébrant de mariages ou d'unions civiles sur son territoire d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Ville de Carleton-sur-Mer, monsieur Denis Henry, a manifesté le désir d'obtenir son accréditation de célébrant reconnu par le ministère de la Justice pour les mariages et les unions civiles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'accréditation doit être accompagnée d'une résolution d'appui du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer appuie les démarches de son Maire, monsieur Denis Henry, pour l'obtention du ministère de la Justice de sa désignation officielle à titre de célébrant pour les mariages et unions civiles à l'intérieur des limites territoriales de la Municipalité.

QU' une copie conforme de cette résolution soit acheminée aux autorités responsables auprès du ministère de la Justice du Québec.

10-07-250 DEMANDES (3) :

10-07-250.1 ÉCOLE ANTOINE-BERNARD – DEMANDE D'UTILISATION DE L'ARÉNA

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet de l'École Antoine-Bernard pour la finale provinciale des championnats scolaires en basketball dans la catégorie juvénile.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer établisse un protocole avec l'école Antoine-Bernard afin de permettre l'utilisation de l'aréna pour cet évènement qui aura lieu au printemps 2012.

10-07-250.2 MAISON DES JEUNES DE CARLETON – GALERIE

Ce dossier est porté à l'étude.

10-07-250.3 ÉCOVOILE BAIE-DES-CHALEURS – SOUTIEN AUX ACTIVITÉS

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

De donner suite aux demandes d'Écovoile Baie-des-Chaleurs de la manière suivante :

1. Que l'entente de location du site de l'Écovoile Baie-des-Chaleurs soit diminuée à 500 \$ annuellement pour l'année 2011 et à 800 \$ pour l'année 2010. Par contre, une compensation doit être effectuée entre la dette de la Ville de Carleton-sur-Mer pour l'achat d'une part sociale d'une valeur de 300 \$ et la dette de l'Écovoile Baie-des-Chaleurs pour le paiement de la location du site. Ce qui veut dire que la Ville de Carleton-sur-Mer acceptera un paiement de 500 \$ pour le paiement du loyer en 2010 et qu'Écovoile Baie-des-Chaleurs ajoutera la Ville de Carleton-sur-Mer à la liste de ces membres de la Coopérative de solidarité.
2. Concernant l'organisation de l'étape du Circuit du Québec de voile qui aura lieu à Carleton-sur-Mer, sur le site de l'Écovoile Baie-des-Chaleurs, du 15 au 18 juillet 2010 ;
 - 2.1 Il est résolu de permettre l'érection d'un chapiteau de 40' x 60' sur le site de l'Écovoile Baie-des-Chaleurs;
 - 2.2 Il est résolu qu'un don de 125 \$ sera octroyé pour le coquetel de l'ouverture de la compétition provinciale;
 - 2.3 Il est également résolu de permettre le feu de grève sur le site de la plage municipale à condition que les critères suivants soient acceptés :
 - 2.3.1 Que l'activité se termine, au plus tard, à minuit mais que le bruit soit gardé au minimum entre 10 h et 12 h à condition.
 - 2.3.2 Que le feu ait une dimension de 1.5 mètres de haut X 1.5 mètres de large X 1.5 mètres de profondeur et que les débris de ce feu soient ramassés, au plus tard, le lendemain de l'activité pour assurer que le site soit sécuritaire et soit remis dans le même état qu'avant l'activité. Il est par ailleurs entendu que toutes les précautions nécessaires soient prises afin d'éviter qu'un incendie ne se propage, suite à ce feu. »
 - 2.4 Il est également résolu de permettre l'organisation d'un camping alternatif à Écovoile Baie-des-Chaleurs sur le site de la ballade à condition qu'Écovoile Baie-des-Chaleurs prenne totalement l'organisation et la gestion de ce camping en charge. Il est par ailleurs entendu qu'Écovoile Baie-des-Chaleurs devra coordonner cet activité avec les activités de soccer prévues cette fin de semaine de manière à ne pas nuire aux parties de soccer. Il est également entendu que la circulation automobile devra être interdite sur la partie de la promenade réservée au camping.
 - 2.5 Il est également résolu de permettre à Écovoile Baie-des-Chaleurs d'offrir de la nourriture directement sur le site.

10-07-251 DATE DU PROCHAIN JOURNAL MUNICIPAL – DU COIN DE L'ŒIL

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QU' exceptionnellement, la prochaine **date de tombée** pour les articles destinées au journal communautaire *Du Coin de l'œil* soit reportée **au lundi 9 août 16 h** et que la date de parution sera le 13 août 2010.

10-07-252 CHEVALIERS DE COLOMBS – DEMANDE DE DON

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer au Chevaliers de Colomb, la somme de 75 \$ afin de défrayer les coûts d'un cocktail pour le congrès régional Gaspésie-les-Îles du 11 septembre 2010.

10-07-253 LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 21 h 25, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.